

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR**

Séance du 13 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le treize du mois de décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du huit décembre 2023 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 15

Mme Manon ATHENOUR, Mme Marie-Noëlle CHAIX, M. Roland BERNARD, Mme Aurélie DESSEIN, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Michaël GAUME, M. Rémy GONSOLIN, M. Dominique GOURY, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Virginie LE TOUMELIN et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents : 4

Mme Emilie DROUHOT, M. Frédéric GAILLAND, M. Christian GONSOLIN et Mme Nelly MARY.

Etaient absents et représentés : 3

Mme Emilie DROUHOT ayant donné pouvoir à Mme Virginie LE TOUMELIN, M. Frédéric GAILLAND ayant donné pouvoir à M. Jean-Marie GUEYDAN, M. Christian GONSOLIN ayant donné pouvoir à M. Dominique GOURY.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Tarifs communaux 2024

Monsieur le Maire

Rappelle à l'assemblée délibérante que la fixation des tarifs des services publics municipaux relève de la compétence du Conseil municipal. La proposition est faite de traduire l'ensemble des tarifs sur une même délibération. Ces tarifs seront applicables au 1er janvier 2024.

2022	2023	2024	Variations
------	------	------	------------

TARIFS CIMETIERES

Concessions				
Emplacement simple	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	0%
Emplacement double	2 400,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	0%
Columbarium et autres				
Case columbarium	800,00 €	800,00 €	800,00 €	0%
Jardin du souvenir	50,00 €	50,00 €	50,00 €	0%

TARIFS DES DROITS DE PLACE

Commerces non sédentaires				
Cirque, chapiteau (par présentation)	50,00 €	50,00 €	50,00 €	0%
Spectacle en mairie	25,00 €	25,00 €	25,00 €	0%



« Nihil nisi a numine »

Brocante	110,00 €	110,00 €	110,00 €	0%
Camion outillage	25,00 €	25,00 €	25,00 €	0%
Fête foraine (ml/semaine)	5,00 €	5,00 €	5,00 €	0%
Camion pizza et food truck (à l'année)	250,00 €	250,00 €	250,00 €	0%

Marchés				
Abonnement annuel (par ml pour l'année)	60,00 €	60,00 €	62,00 €	3%
Abonnement été du lundi et/ou jeudi (par ml pour la période de mi-juin à mi-septembre N)	30,00 €	30,00 €	40,00 €	33%
Passager été (par ml et par marché) de mi-juin à mi-septembre N	3,50 €	3,50 €	5,00 €	43%
Passager Hors saison (par ml)	2,00 €	2,00 €	2,50 €	25%
Raccord électrique (par marché) inférieur à 1500 watts	1,00 €	1,00 €	1,50 €	50%
Raccord électrique grande consommation (par marché)				
Liaison chaude (de 1500 watts à 7000 watts) Place limité (privilège abonné) pas de dépassement toléré	1,00 €	1,00 €	10,00 €	900%

Droits de stationnement				
Emplacement taxi (par place)	91,47 €	91,47 €	100,00 €	9%

Droits de voirie				
Terrasse (au m² - droit annuel)	5,00 €	5,00 €	5,00 €	0%
Etal magasin (au m² - droit annuel)	5,00 €	5,00 €	5,00 €	0%
Présentoir magasin (unité - droit annuel)	5,00 €	5,00 €	5,00 €	0%

Permission de voirie				
Droits temporaires : occupation du domaine public (échafaudages, installations de chantier, dépôt de matériaux ou de bennes, ...)				0%
Journée en dépassement de la durée initiale	0,00 €	0,00 €	10,00 €	0%

TARIFS DES LOCATIONS

Stade de football du Roure y/c des vestiaires				
Associations sportives à but non lucratif détenteur d'une convention de mise à disposition avec la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur		0,00 €	0,00 €	0%
Structures publiques, parapubliques, administrations, établissements scolaires - Tarif à l'heure détenteur d'une convention de mise à disposition avec la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur		0,00 €	16,00 €	-
Autres (associations, sociétés, ...) - Tarif à l'heure		40,00 €	40,00 €	0%

Boulodrome couvert				
Associations sportives à but non lucratif détenteur d'une convention de mise à disposition avec la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur		0,00 €	0,00 €	0%



AR Prefecture

005-200034502-20231213-2023_100-DE
Reçu le 15/12/2023

« Nini nini a numine »

Structures publiques, parapubliques, administrations, établissements scolaires - Tarif à l'heure détenteur d'une convention de mise à disposition avec la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur	0,00 €	16,00 €	-
Autres (associations, sociétés, ...) - Tarif à l'heure	40,00 €	40,00 €	0%

Petit gymnase			
Associations sportives à but non lucratif détenteur d'une convention de mise à disposition avec la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur	0,00 €	0,00 €	0%
Structures publiques, parapubliques, administrations, établissements scolaires - Tarif à l'heure détenteur d'une convention de mise à disposition avec la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur	0,00 €	16,00 €	-
Autres (associations, sociétés, ...) - Tarif à l'heure	40,00 €	40,00 €	0%

Salles					communales	
Salle de la mairie, salles Lesdiguières, salle des Gentillons, Maison blanche						
Associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général sous réserve que l'objet de l'occupation n'ait pas une vocation commerciale						
Créneau 2H00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%		
Créneau 4H00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%		
Créneau 8H00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%		
Créneau 12H00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%		
Organismes publics, collectivités, institutions y/c les écoles, collèges et lycées, collectifs						
Créneau 2H00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%		
Créneau 4H00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%		
Créneau 8H00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%		
Créneau 12H00	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%		
Particuliers, sociétés privées, syndicats de copropriété, associations dont les activités présentent un objet commercial						
Créneau 2H00	30,00 €	30,00 €	30,00 €	0%		
Créneau 4H00	50,00 €	50,00 €	50,00 €	0%		
Créneau 8H00	90,00 €	90,00 €	90,00 €	0%		
Créneau 12H00	120,00 €	120,00 €	120,00 €	0%		
Compléments						
Forfait ménage complémentaire	70,00 €	70,00 €	70,00 €	0%		
Forfait casse, disparition de matériel	350,00 €	350,00 €	350,00 €	0%		
Forfait perte de clé	50,00 €	50,00 €	50,00 €	0%		

TARIFS DES PRODUITS FORESTIERS

Affouage				
Coupe d'affouage	65,00 €	65,00 €	65,00 €	0%



AR Prefecture

005-200034502-20231213-2023_100-DE
Reçu le 15/12/2023

« Nihil nisi a numine »

TARIFS DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Restauration scolaire - Tarif par repas				
QF jusqu'à 399	3,00 €	3,50 €	3,50 €	0%
QF de 400 à 699	3,50 €	4,00 €	4,00 €	0%
QF de 700 à 999	4,00 €	4,50 €	4,50 €	0%
QF de 1000 à 1299	4,50 €	5,00 €	5,00 €	0%
QF supérieur ou égal à 1300	5,00 €	5,50 €	5,50 €	0%
Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I) sans fourniture de repas	2,50 €	2,50 €	2,50 €	0%

Garderie périscolaire - Tarif par tranches (hors midi et mercredi)				
QF jusqu'à 399	1,00 €	1,00 €	1,00 €	0%
QF de 400 à 699	1,10 €	1,10 €	1,10 €	0%
QF de 700 à 999	1,30 €	1,30 €	1,30 €	0%
QF de 1000 à 1299	1,50 €	1,50 €	1,50 €	0%
QF supérieur ou égal à 1300	1,70 €	1,70 €	1,70 €	0%

Garderie périscolaire - Tarif mercredi matin				
QF jusqu'à 399	7,00 €	7,00 €	7,00 €	0%
QF de 400 à 699	7,00 €	7,00 €	7,00 €	0%
QF de 700 à 999	7,00 €	7,00 €	7,00 €	0%
QF de 1000 à 1299	7,00 €	7,00 €	7,00 €	0%
QF supérieur ou égal à 1300	7,00 €	7,00 €	7,00 €	0%

Garderie périscolaire - Tarif mercredi journée				
QF jusqu'à 399		13,00 €	13,00 €	0%
QF de 400 à 699		13,50 €	13,50 €	0%
QF de 700 à 999		14,00 €	14,00 €	0%
QF de 1000 à 1299		14,50 €	14,50 €	0%
QF supérieur ou égal à 1300		15,00 €	15,00 €	0%

Aide aux devoirs - Tarif par séance				
Service de 30 min par groupe de 7 à 10 enfants		0,50 €	0,50 €	0%

TARIFS DES TRAVAUX ET MISE A DISPOSITION DE MATERIEL

Main d'œuvre - Tarif à l'heure				
Mise à disposition d'un agent communal	38,00 €	38,00 €	38,00 €	0%
Mise à disposition de matériel pour des travaux - Tarif à la journée				
Minipelle	120,00 €	120,00 €	120,00 €	0%
Tracteur	80,00 €	80,00 €	80,00 €	0%
Lindner	80,00 €	80,00 €	80,00 €	0%
Balayeuse	80,00 €	80,00 €	80,00 €	0%
Télescopique	80,00 €	80,00 €	80,00 €	0%

TARIFS MEDIATHEQUE

Adhésion				
Adhésion tous publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0%



« Nihil nisi a numine »

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de fixer les tarifs sur les différents services municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

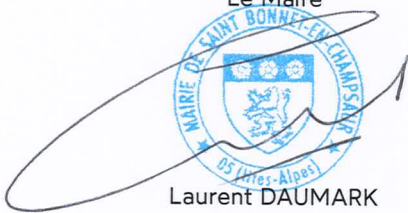
ARTICLE 1. Approuver les tarifs des services municipaux pour une application au 1^{er} janvier 2024.

ARTICLE 2. Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Membres en exercice :	19	Pour :	18
Membres présents :	15	Abstention :	0
Membres représentés :	3	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : 15 DEC. 2023
Affiché ou publié le : 14 DEC. 2023

Ainsi fait et délibéré le 13 décembre 2023
Pour copie conforme

Le Maire

Laurent DAUMARK